



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 27 MARS 2012**

Etaient présents

MME THARIN Irène, Maire,
M. BUCHWALDER Daniel,
MME OLLITRAULT Chantal, M.
GANZER Michel,
MME MARMIER Frédérique, M.
PERROT Jean-Claude, MME
FORESTI Christine,
M. RIGOULOT René,
MME CHALOT Maryline
Adjoints,

M. BERCOT Jean-Paul,
Conseiller délégué,

M. BAU Franck,
MME DI VANNI Laurence,
M. FORESTI Jean,
MMES FROSSARD Marie-Noëlle,
GUEY Christine,
MM. LANOIX Michel, MIESKE
Jean-Luc, ROBERT Jean-Marc,
MME SARRON Maryse,
MM. STOESEL Alain,
SAVORGNANO Alain, BART
Jean-Marie,
MMES REBRASSIER Fathia,
VIKTORIN Jocelyne,
M. GAZZOLA Gilles, Conseillers.

Etaient excusés

MME BLAISE Catherine a donné
procuration à M. RIGOULOT
René,
MME PAICHEUR Françoise a
donné procuration à M.
BUCHWALDER Daniel,
MME VALITON Michèle a donné
procuration à MME OLLITRAULT
Chantal,
MME FORESTI Francine a donné
procuration à M. GAZZOLA
Gilles.

Assistaient à la réunion

M. BÜHLER Samuel,
Directeur Général des Services,
Mme MOUREY Marie-Hélène,
Secrétariat du Maire/Conseil
municipal.

La Présidence de la séance est assurée par **Mme Irène THARIN**, Maire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Mme THARIN effectue l'appel des élus pour vérification du quorum. Elle énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Trois questions orales sont annoncées : **M. SAVORGNANO (2), M. GAZZOLA (1).**

Des informations seront données par Mme THARIN, M. PERROT et Mme MARMIER.

M. René RIGOULOT est désigné **Secrétaire de Séance.**

En préambule, **Mme THARIN** présente **Julien PINOT**, Directeur de la Culture, de l'Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative, arrivé dans les effectifs municipaux le 1^{er} mars 2012.

Une réorganisation des services a été effectuée, **Mme THARIN** précisant notamment que **Marie-Hélène MOUREY** succède à **Eric CORNEILLE** pour le suivi du Conseil municipal.

MME THARIN indique qu'un document est remis sur table : arrêté n°64 portant désignation des présidents de bureaux de vote à l'occasion des élections présidentielles.

<p>1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2012</p>

MME THARIN présente le point n° 1 selon l'ordre du jour, à savoir l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 février 2012.

M. BART revient sur la date choisie pour le Conseil municipal de février correspondant à une visite du Sénat. M. BART précise que la date du 21 février 2012 pour cette visite avait été annoncée le 17 novembre 2011 à l'occasion d'une réunion des Elus du Canton, et par courrier le 10 janvier 2012, donc avant l'annonce faite au Conseil municipal du 31 janvier 2012.

VOTE POUR A L'UNANIMITE.

2. BUDGET PRIMITIF 2012

L'article L. 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixe notamment l'adoption du budget primitif, qui doit être voté au plus tard le 31 mars de l'année ou à titre dérogatoire avant le 15 avril 2012 (Circulaire préfectorale n°704 du 7 mars 2011).

M. BUCHWALDER effectue la présentation du budget primitif 2012 en invitant les Elus à se reporter aux documents joints au compte rendu de la commission Finances réunie le 16 mars 2012.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les variations sont données par rapport au Budget supplémentaire de 2011, écarts en valeur absolue.

Achats

Eau : - 1 000 €.

Electricité-gaz : + 21 200 € correspondant à une hypothèse de hausse des coûts de l'énergie (+2.9% électricité et +5% du gaz) et de la prise en compte du nouveau Pôle Tennis.

Carburant : + 1 200 € suite à l'augmentation des prix.

Fournitures petit équipement : - 2 710 €.

Fournitures scolaires : diminution de 2 003 € en raison d'une baisse d'effectifs. Pourtant, la dotation par élève a été revue à la hausse (de 48 à 49 €).

Autres achats et fournitures diverses : + 500 €.

Total Achats = **augmentation de 17 187 €** par rapport au Budget Supplémentaire 2011.

Charges externes

Sous-traitance du ménage : augmentation de 19 500 € en raison du départ d'un agent non remplacé.

Déménagement école Mognetti, suite à incendie et après reconstruction en 2011.

Autres prestations de services : + 1 570 €.

Crédit bail et locations : diminution de 3 100 € avec, notamment, la renégociation des contrats des photocopieurs.

Entretien terrains : diminution de 3 000 €, pas de relevage de tombes prévu en 2012.

Travaux programmés : + 18 700 € pour l'entretien des bâtiments dont une dépense de 15 000 euros prévue pour la réfection du porche de l'Eglise.

Entretien courant et contrats : + 430 €.

Travaux en régie : - 16 300 € sur coûts des fournitures. Les différents travaux prévus sont indiqués dans le document joint au compte rendu de la Commission Finances du 16 mars 2012.

Entretien voiries : diminution de 12 130 € correspondant aux prestations du Syndicat Intercommunal des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt et au sel de déneigement.

Entretien bois et forêts : - 1 850 €, baisse ajustée au réalisé de 2011.

Entretien matériel roulant : - 7 500 €

Assurances : + 3 490 €.

Formation : + 1 700 €.

Piscine : augmentation de 6 700 €. Suite à la fermeture de la piscine de l'Adapei, les élèves de Seloncourt sont accueillis à la piscine de Valentigney.

Honoraires : hausse de 2 000 €. 6 000 € sont à verser au cabinet URBICAND dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Annonces et insertions : - 2 380 €. Les insertions pour le Salon d'Art dans la presse ne sont pas renouvelées.

Réceptions : - 3 360 €.

Frais de garderie de biens communaux : - 3 470 €, pourcentage des ventes de bois de l'année précédente.

Affranchissements : - 2 000 €.

Autres charges externes : - 2 450 €.

Total Charges externes = **baisse de 23 450 €.**

Impôts et taxes

Variation faible de -160 €.

Salaires et charges

Personnel extérieur : - 970 €. A noter, la baisse de stagiaires et l'augmentation de personnel pour les concerts.

Personnel titulaire

Variations d'horaires, fin de congé parental : - 2 600 €. Un Ingénieur à ½ temps en moins et un retour de congé parental en crèche en plus expliquent cette baisse.

Départs : - 52 400 €. Le départ d'une personne en ½ traitement au poste d'Accueil, d'un agent du service Comptabilité, d'un agent affecté au ménage et une mise en disponibilité à la crèche expliquent cette diminution.

Recrutements et changement de statut : + 66 201 € en raison d'un Ingénieur titularisé, d'un recrutement en Comptabilité, et un autre à la crèche.

Evolutions salariales : + 23 300 €.

Astreintes, heures supplémentaires et divers : + 8 886 €, heures supplémentaires essentiellement pour les élections de cette année.

Total Personnel titulaire = **augmentation de 46 387 €.**

Personnel non titulaire

Remplacements : - 65 058 €, arrêts maladies, maternités, congé parental, accidents du travail qui ont eu lieu en 2011.

Contrats aidés : + 12 196 €. 3 recrutements prévus en voirie, espaces verts et logistique.

Apprentis : + 3 497 €.

Vacataires et emplois d'été : - 15 776 € en raison de la fin de contrat du vacataire de la salle de répétition de la Grotte, de la non reconduction du contrat de garde particulier à la Panse, le coût du recensement en moins. Des contrats vacataires en plus pour les nouveaux services Jeunesse.

Contractuels : - 27 030 €. Titularisation de l'Ingénieur en moins et recrutement d'un contractuel à la crèche.

Total Personnel non titulaire = **baisse de 92 171 €.**

Impôts, taxes sur salaires et charges sociales

Ecart des taux : - 18 433 € avec un taux moyen qui diminue légèrement en passant de 46.73 à 45.70%. En 2011, surcoût du statut du Policier recruté qui venait de la Gendarmerie ; titularisation de l'Ingénieur en moins, diminution des cotisations du CNFPT, augmentation de l'assurance du personnel (Dexia).

Charges sur variations de salaires : - 22 296 €

Total Salaires et Charges = **baisse de 90 483 €.**

Autres charges de gestion courante

Perte sur créance 2010 : + 1 100 €.

Augmentation de la subvention au CCAS de 2.5 % soit 4 580 €

Subventions aux associations : + 2 342 € (dont + 1 262 € pour l'entretien des locaux).

Cotisation Agence d'Urbanisme : + 6 000 € (exonération en 2011).

Subvention aux Francas : + 5 300 € lié aux évolutions salariales.

Autres charges de gestion courante : - 302 €.

Total autres charges de gestion courante = **augmentation de 19 020 €.**

Les frais financiers **augmentent de 55 890 €** en raison des emprunts souscrits en 2011 et en février 2012. Hausse importante mais **M. BUCHWALDER** rappelle qu'en 2001, le montant des frais financiers était de 122 000 € et qu'en 2012 il est de 117 000 €.

Charges exceptionnelles

Baisse de 510 €

Dotations aux amortissements

Augmentation de 7 800 €.

Au total, les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à **4 922 917 €** contre 4 937 623 € au BS 2011, soit une diminution globale de **14 706 €** (-0.30%).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ventes, prestations

Revenus forestiers : - 1 600 €.

Utilisation du domaine public : - 650 € (redevances funéraires).

Jeunesse : + 8 000 € liés au développement des activités.

Salon d'Art : - 500 €.

Restauration scolaire : + 5 000 € suite à révision des tarifs.

Crèche : 0.

Autres recettes (locations diverses,...) :- 1 050 €.

Total ventes et prestations : **augmentation de 9 140 €.**

Travaux en régie

Baisse de 5 900 €.

Impôts et taxes

Impôts sur ménages : + 34 319 € soit + 2% par rapport au BS 2011. La notification officielle a été reçue le 27/03/2012 et n'apparaît donc pas sur le document budgétaire légal. Elle n'apporte pas d'écart significatif.

Allocation de compensation Pays de Montbéliard Agglomération : pas d'évolution.

Taxe sur l'électricité : + 5 000 €.

Droits de mutation : + 1 000 € (identique au réalisé 2011).

Apparition du versement du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) : + 148 000 €. Il s'agit de la compensation du Fonds Départemental de Taxes Professionnelles (FDTP) dans le cadre de la réforme.

Autres : + 200 €.

Total Impôts et Taxes : **augmentation de 154 200 €.**

Péréquations, dotations et subventions

Disparition du FDTP : - 257 820 €, une partie est compensée par le FNGIR et le solde correspond à la disparition du rappel perçu en 2011.

Autres péréquations : + 94 €.

Dotations : - 365 € (-365 idem 2011).

Recensement : - 11 200 €.

Contrat Enfance Jeunesse : + 17 770 € suite aux nouvelles actions.

Crèche : + 37 100 € avec l'augmentation de la capacité d'accueil.

Autres : - 4 404 € en raison d'une perte de subvention de la Région pour la Bibliothèque et la dégressivité d'une subvention du Département pour la crèche.

Autres produits (loyers)

Baisse de 300 €.

Produits financiers

Baisse de 1 000 €.

Produits exceptionnels

Recettes diverses : 400 €.

Cessions : - 500 €.

Indemnités d'assurances : inchangées.

Disparition d'une recette exceptionnelle 2011 : - 4 900 €.

Total produits exceptionnels : **baisse de 5 000 €.**

Recettes sur salaires

Maladies, maternités : - 49 568 €. Baisse importante liée aux nombreux arrêts maladie et maternité en 2011.

Contrats aidés : + 8 655 €.

Autres : + 681 €.

Total recettes sur salaire : **baisse de 40 232 €.**

Au total, les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à **5 547 643 €** contre 5 621 241 € au BS 2011, soit une diminution globale de - 73 598 € (- 1.31%).

L'excédent de fonctionnement prévu s'élève à 624 726 €

INVESTISSEMENT

Pour l'investissement, **Mme THARIN** donne successivement la parole aux Adjointes délégués.

M.GANZER présente les éléments relatifs aux **TRAVAUX-BATIMENTS**.

BATIMENTS SCOLAIRES		
ECOLE MOGNETTI	Pose volets + porte de secours	8 000
ECOLE DE BERNE	Pose de volets électriques	2 000
ECOLE MARCEL LEVIN	Organigramme	700
	Chauffage	8 000
ENSEMBLE DES ECOLES	Eclairage extérieur	3 000
TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES		21 700
BATIMENTS SPORTIFS		
	Signalétique tennis-gym	3 000
	Remise aux normes éclairage salle de tennis de table	10 000
TOTAL BATIMENTS SPORTIFS		13 000
BATIMENTS DIVERS		
PANSE	Signalétique	340
	Organigramme	1 100
SALLE KUNTZ	Régulation chauffage	4 000
	Conformité électrique	5 850
SALLE CACHEUX	Conformité électrique	2 375
GLYCINES	Organigramme	600
ENSEMBLE DES BATIMENTS	Portes coupe feu divers sites (Glycines, Centre Culturel et Centre Médico social)	16 900
	Extincteurs+plans	3 500
TOTAL BATIMENTS DIVERS		34 665

TRAVAUX OPERATION	BP 12
CREATION POLE TENNIS BOUCHOUTOTS OP. N°29 Travaux	70 000

GYM OP. N°32	
Travaux	296 000
TOTAL OPERATION	366 000
TRAVAUX EN REGIE	BP 12
total	96 500
TOTAL REGIE	96 500
TRAVAUX EXCEPTIONNELS SUITE SINISTRES	
TOTAL TRAVAUX BATIMENTS	531 865

Mme MARMIER présente les investissements pour la VOIRIE.

VOIRIE	BP 12
Travaux prévus Voirie (éclairage terrain de foot Adapei, enfouissement lignes électriques rues Leclerc, du Château d'Eau et Presbytère, chemin piétonnier et cycliste crèche/tennis, une partie des trottoirs rue d'Audincourt)	290 000
Total voirie	290 000
Travaux divers Eclairage public Enfouissement de lignes Signalisation Radar	30 000 40 000 2 500 7 500
Total travaux divers	80 000
Travaux régie Travaux régie	10 000
Total travaux régie	10 000
Opérations Op. n°20 : Centre ville	500 000
Total opérations	500 000
TOTAL TRAVAUX VOIRIE	880 000

M. BUCHWALDER présente les investissements MATERIEL.

MATERIEL	BP 12
ENSEIGNEMENT	
Equipement (330€/classe) Mognetti	1 650

Berne		1 980
M.Levin		1 650
L.Michel		2 220
Ecoles divers		1 000
Renouvellement informatique écoles		3 200
TOTAL ENSEIGNEMENT		11 700
INFORMATIQUE		
Ordinateurs		
	3 PC office 2010	2 800
	2 portables office 2010	2 400
	Installation et configuration des nouveaux ordinateurs	1 100
	Divers	1 200
TOTAL INFORMATIQUE		7 500
DIVERS		
ATELIERS		
	Matériel	13 450
CENTRE CULTUREL		
	Armoires portes coulissantes	2 000
	Pieds étagères (boxs)	1 250
		3 250
ESPACES VERTS		
	Matériel	3 720
Salle Bouilloche		
	Airblade	1 300
	Sonorisation	5 000
PERISCOLAIRE		1 000
CRECHE		
	Mobilier	600
	Matériel pédagogique	1 600
RESTAURATION		
	Mobilier	1 000
DIVERS		3 000
TOTAL MATERIEL DIVERS		33 920
SOUS-TOTAL MATERIEL		53 120
VEHICULES		
MAIRIE		
ATELIERS	Tracteur multi-outils avec cabine chauffée	39 000
TOTAL VEHICULES		39 000
TOTAL MATERIEL		92 120

Mme FORESTI présente l'investissement pour la **CULTURE**.

CULTURE		
Ordinateur portable		600
Banderoles		700
Tabouret de piano		300
Cimaises		2 000
Fauteuil		200
		3 800
MEDIATHEQUE		
Logiciel de prêt		3 960
Banque de prêt		1 145
Bacs à albums		2 730
Etagère DVD		635
Portes manteaux		280
Meuble rangement		400
Stores		750
Petit matériel		1 340
		11 240
TOTAL DEPENSES CULTURE		15 040

Mme FORESTI présente les dépenses d'investissement de la **VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE**.

MATERIEL POUR ASSOCIATION		
MPT	2 ordinateurs	800
Astro 400	Banderoles + 1 PC portable	680
La Cécilia	table son 24 entrées	1 135
Amis du vieux Seloncourt	pendules	3 250
Histoires naturelles	photocopieur	2 000
Jumelage	Plaque pour monument	500
Guitare passion	3 systèmes sans fil	585
Comité de coordination	PC portable	600
		9 550

EQUIPEMENT SPORTIF		
Tennis de table	2 tables + 2 filets	1 300
Tennis	Bâches + filets 1/3 devis (subvention)	1 115
Gym sports adultes	2 kits équilibre pare-ballons terrains	725
Foot	Adapei+poteaux	6 000
	Vestiaires foot terrain Adapei	60 000
		69 140
TOTAL SPORT-VIE ASSOCIATIVE		78 690

Mme CHALOT présente les dépenses d'investissement **JEUNESSE ET PETITE-ENFANCE**.

JEUNESSE	BP 12
Jeux de plein air Panse et écoles	30 000
TOTAL	30 000

M. RIGOULOT présente les dépenses d'investissement **URBANISME**.

URBANISME	BP 12
Réserve foncière	20 000
Cavernes	5 000
TOTAL URBANISME	25 000

M. PERROT présente les dépenses d'investissement **ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – FORETS**.

TRAVAUX ENVIRONNEMENT	BP 2012
Régénération de parcelles	10 000
Chemins en forêt	5 000
TOTAL TRAVAUX	15 000
AUTRES INVESTISSEMENTS	
Intégration usine Wittmer	7 000
Mobilier urbain	3 000
Serre	34 000
TOTAL AUTRES INVESTISSEMENTS	44 000
TRAVAUX REGIE	
Autres travaux	2 000
TOTAL	2 000
OPERATIONS	
Passerelle rue des Noyers op n°34	110 000
TOTAL	110 000
TOTAL INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENT	171 000

M. BUCHWALDER présente les AUTRES DEPENSES INVESTISSEMENTS.

AUTRES	BP 12
Taxe d'aménagement (ex-TLE) – reversement à PMA	10 000
Dette en capital	259 100
TOTAL AUTRES	269 100

M. BUCHWALDER présente les RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 12
SUBVENTIONS OPERATIONS	
<u>OP. 20 : CENTRE VILLE</u>	
Feder	150 000
SUBVENTIONS HORS OPERATIONS	
Travaux divers (écoles, trottoirs)	40 000
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux Marché de voirie (rue du Château d'Eau et rue des Bessots)	32 725
TOTAL SUBVENTIONS HORS OPERATIONS	222 725
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Fonds de compensation de la TVA	418 000
Taxe d'aménagement	50 000
AMORTISSEMENTS	
Amortissement matériel	227 700
Subvention équipement	6 000
CESSION DE BIENS	
Haut des Roches	100 000
136-138 rue Leclerc	30 000
Ex-terrains de tennis	150 000
Sous-total	981 700
EMPRUNT D'EQUILIBRE	263 664
TOTAL AUTRES RECETTES INVESTISSEMENT	1 245 364
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 468 089

SYNTHESE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT
TOTAL DEPENSES	4 922 917
excédent disponible pour l'investissement	624 726
	5 547 643

RECETTES	MONTANT
TOTAL RECETTES	5 547 643
	5 547 643

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT
BATIMENTS	531 865
VOIRIE	880 000
MATERIEL	92 120
CULTURE	15 040
SPORT - VIE ASSOCIATIVE	78 690
JEUNESSE	30 000
URBANISME	25 000
ENVIRONNEMENT	171 000
AUTRES	269 100
	2 092 815

RECETTES	MONTANT
autofinancement	624 726
REPORT RESULTAT 2010	
RECETTES SUBVENTIONS	981 700
	222 725
EMPRUNT D'EQUILIBRE	263 664,00
	2 092 815

Mme THARIN donne la parole à **M. SAVORGNANO** qui s'exprime au nom du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire » :

« Peu d'évolution entre les dépenses et les recettes de fonctionnement présentées lors du débat d'orientations budgétaires et ceux du budget primitif.

En dépenses, les charges financières augmentent de 12 050 €, ce qui est dû, semble-t-il, à un prêt débloqué mi-février ! Mais pas d'information dans les décisions du maire annexées à ce conseil municipal, alors que cette décision devrait y figurer ! Ceci d'autant plus que j'en ai parlé lors du débat d'orientations budgétaires.

Je ne reviendrai pas, dans le détail des dépenses de fonctionnement mais uniquement sur quelques lignes qui nous posent questions :

- *La sous-traitance du ménage : + 11 000 € aux associations et + 92 000 € pour les ménages sous-traités à des sociétés spécialisées. Soit 103 000 €, c'est-à-dire 4 personnes en équivalent temps plein qui pourraient travailler à la commune. Nous demandons que cesse là cette sous-traitance. Et lors de départ d'agents de service, le remplacement de ceux-ci, et non le recours aux entreprises de nettoyage. Sinon, à terme, c'est dans la totalité des bâtiments communaux que le ménage sera dévolu au secteur privé.*
- *La piscine de l'Adapei. Elle ne sera vraisemblablement pas restaurée. Nous sommes pour la poursuite de cette activité piscine pour les enfants des écoles. Il faut donc prévoir les crédits pour l'accès à la piscine de Valentigney jusqu'à la fin de l'année scolaire et non jusqu'en juin.*
- *La note du téléphone est très élevée : 20 000 € pour fixes et portables. A l'heure d'une forte concurrence entre les opérateurs, nous pensons qu'il doit être possible de faire baisser cette dépense ou par des moyens techniques appropriés*
- *En frais de personnel. Pas d'explication sur l'embauche d'un directeur des affaires culturelles, compensé au niveau financier, paraît-il, par le départ de la directrice des affaires administratives. Il n'y avait pourtant pas concomitance de date et cette arrivée devait être prévue de longue date car même au moment du débat d'orientations budgétaires, les variations de salaires n'étaient pas visibles. Madame le Maire, permettez-moi de préciser quand même que ce nouveau directeur est votre ancien attaché parlementaire ! Etonnant et ceci explique cela !*
- *Sur les contrats aidés : 3 seulement. Il nous semble important d'augmenter ce nombre, pas pour faire plaisir au Préfet, mais les contrats d'adaptation à l'emploi, même si ce n'est pas la panacée, permettent aux chômeurs de longue durée une aide à la réinsertion professionnelle ou aux plus jeunes un premier emploi formateur.*
- *Concernant la dépense de 15 000 € pour la reprise de la voûte d'entrée de l'église, nous demandons, puisque c'est un sinistre, sur quelle ligne se trouve le remboursement de l'assurance.*
- *En matière de subventions aux associations, vous accordez +1%. C'est largement en-dessous de l'inflation. Nous pensons qu'il faut aller, au minimum, au niveau de l'inflation, soit 2.2%. Mais peut-être est-ce le début des « sacrifices » annoncés par l'Adjoint aux Finances lors du débat d'orientations budgétaires !*

En recettes :

- *La taxe sur l'électricité a coûté 7.5 € à chaque seloncourtois soit 30 € pour une famille de 4 personnes. C'est un nouvel impôt que vous avez mis en place. Cela correspond à une augmentation de 4.5 % de la taxe d'habitation. Donc et nous l'avons déjà dit, en contradiction avec votre promesse de ne pas augmenter les impôts locaux !*
- *La disparition de la taxe professionnelle avec, comme conséquence, un différentiel de péréquation en baisse. Comme quoi nous avons raison de dire que la suppression de la TP aurait des conséquences. Et ce n'est,*

malheureusement, peut-être pas les dernières, si cette politique continue à être mise en œuvre ! Madame le Maire, souvent, dans vos discours, vous disiez que la suppression de la TP serait sans conséquence ; vous vous êtes trompée ou bien vous avez trompé vos auditeurs.

En investissement, nous ne reviendrons pas sur l'aménagement du centre-ville qui, cette année, va lourdement pénaliser les finances de la commune, les premiers travaux devant commencer début avril, du moins d'après les affiches ! Car nous, les Conseillers municipaux, sommes peu informés sur ce dossier pourtant important car très coûteux !

La passerelle de la rue des Noyers risque d'être une des premières victimes collatérales de ces dépenses dispendieuses. Nous pensons que cette passerelle doit être mise en place rapidement et il y a urgence. Nous pensons également que sa largeur doit être beaucoup plus importante que ce qui a été annoncé, un minimum de 2.5 m voir 3 mètres pour permettre le croisement d'un piéton et d'un cycliste. D'après nos renseignements, une passerelle en bois d'une largeur de 3.50 m coûte environ 150 000 €. Largement moins cher que la couverture de la rivière que vous prévoyez dans l'opération centre-ville !

Les cessions de biens nous interrogent également et, encore une fois, nous déplorons le manque de débat qui devrait précéder vos choix.

- *Sur la vente de l'école du Haut des Roches. Ce bâtiment était le dernier symbole administratif de l'attachement de ce quartier très excentré à Seloncourt. La présence de nombreuses associations y amenait un peu de vie après la disparition de l'école. Alors la vente de ce beau bâtiment est-elle due à des problèmes de voisinage ou à votre volonté de vous en débarrasser pour en attendre quelques recettes supplémentaires ? Pour notre part, nous aurions conservé ce bâtiment dans le patrimoine communal avec la vie sociale qu'il générait.*
- *Sur la vente du terrain des cours de tennis actuels : un débat, avant la décision, aurait permis à chacun de s'exprimer, de réfléchir et peut-être d'envisager d'autres pistes. Tant sur le devenir de ce terrain que sur la nécessité d'accueillir à Seloncourt un ensemble Ages et Vie ou autre destiné à l'accueil des anciens. Là également nous ne pouvons que regretter votre décision, sans débat, pour intégrer au budget une recette estimée à 150 000 €.*
- *Sur l'investissement de 66 000 € pour les terrains de foot Adapej, il est regrettable de ne pas voir apparaître l'achat de ceux-ci. Même si c'est à travers l'Etablissement Public Foncier que cette transaction sera effectuée. Même remarque que précédemment : aucun débat, aucune information.*

L'OMERTA est en cours à la Commune de Seloncourt. Les décisions qui engagent la commune pour des années ne sont pas débattues, même pas abordées en Conseil municipal. Nous considérons cette façon de faire inadmissible et non respectueuse des Elus et des Seloncourtois qu'ils représentent. Les modifications du règlement intérieur du Conseil municipal confirment également cette volonté d'étouffer toutes discussions.

Il ne suffit pas de d'écrire Madame le Maire, comme vous le faites souvent, que vos décisions sont débattues au préalable pour que cela devienne une vérité !

Ce que je viens de dire prouve que ce sont des mensonges et que vos pratiques ne sont pas conformes à vos écrits ».

M. GAZZOLA s'exprime au nom du Groupe « Seloncourt Energie Nouvelle » comme suit :

« Avant tout une petite remarque.

Le débat d'orientations budgétaires, lors du Conseil du 21/02/12, fut en réalité une suite de monologues; de débats, il n'en a eu que le nom.

Nous ne reprendrons pas les points qui ont déjà été évoqués lors de ce Conseil, nous les confirmons.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, quelques précisions complémentaires:

- nous avons proposé, il y a plus d'un an, l'extinction des éclairages de certains édifices à partir de 22/23 heures. Cette proposition a été retenue et confirmée en commission. Voilà des économies vite réalisées, pourquoi tarder à mettre cette mesure en application?

- nous ne sommes pas opposés à la sous-traitance du ménage des écoles. Nous souhaiterions connaître le nombre de personnes concernées.

- nous ne sommes pas opposés à la sous-traitance du ménage des écoles. Nous souhaiterions connaître le nombre de personnes concernées.

- les 15 000 € inscrits pour la réfection de la voûte d'entrée à l'église catholique sont imputables à une erreur technique de l'entreprise qui a réalisé les travaux. Cette somme est-elle prise en charge par les assurances de celle-ci?

- Nous souhaiterions avoir une explication quant à l'évolution importante des imprimés du centre culturel (+44% entre 2010 et 2011, +47% entre 2011 et 2012).

Si l'on soustrait la charge exceptionnelle de 20 000€ due à l'incendie de l'école Charles Mognetti, les dépenses de fonctionnement de 2012 sont en réalité en augmentation de 5 300€ par rapport à 2012.

Au niveau des recettes de fonctionnement quelques compléments à souligner:

- la municipalité répète sans cesse qu'elle n'augmente pas les impôts. C'est vrai que les taux sont stables. Le montant des prélèvements est tout de même actualisé chaque année. En créant la taxe sur l'électricité payée par chaque Seloncourtois, sur sa facture EDF, la municipalité a augmenté nos impôts de 45 000€ équivalant à une hausse de 6.2% de la taxe d'habitation. Voilà une manière déguisée d'augmenter les charges des Seloncourtois sans les voir apparaître sur leur feuille d'impôts. Même avec cette nouvelle taxe, nos recettes de fonctionnement sont en baisse de 73 598€.

L'excédent de fonctionnement diminue de 8.6% (- 58 892€) Depuis le début du mandat, nous avons soulevé une crainte justifiée de l'évolution négative de cet excédent. **Pour la 1^{ère} fois en 2010, l'excédent de fonctionnement par habitant de notre ville est inférieur à celui de la moyenne nationale des villes de même importance (source Bercy).**

- en 2000 l'excédent/habitant national était de 136 €/hab. Pour Seloncourt, il était de 213€/habitant soit + 57% par rapport au national.

- en 2010 l'excédent/hab. national était de 147 €/hab., pour Seloncourt il était de 138€/hab. soit -6.2% par rapport au national.

En 2012, l'excédent annoncé est de 102€/habitant. La moyenne nationale est assez stable, nous pouvons en déduire que notre excédent 2012 sera d'environ 25% inférieur à la moyenne

nationale. Lors du mandat précédent, l'excédent a été de 7 225 000 €, pour ce mandat il chutera, d'après nos calculs, à environ 4 100 000 € soit -43%.

Au niveau des dépenses d'investissement:

- le projet du centre-ville est saucissonné, les dépenses sont dispatchées dans plusieurs rubriques. Le coût global réel de ce projet avec ses travaux connexes sera-t-il un jour connu? Après l'aménagement de locaux pour recevoir les locataires et les associations implantés dans les bâtiments démolis, après l'éclairage du stade de l'ADAPEI, vous incluez dans le budget 2012 (toujours hors projet centre-ville) l'enfouissement des lignes électriques rue du Château d'Eau et les vestiaires provisoires sur le stade de l'ADAPEI.

- aucune dépense n'a été prévue pour la réfection des berges du Gland dans la rue de la Pâle. L'extension obligatoire, comme nous l'avons déjà exprimé, de 20 à 30 mètres en amont et en aval de la zone endommagée ne pourra pas être réalisée avec les 25 000 € de restes à réaliser 2011. Cette absence de provision laisse supposer que la réfection est retardée en 2013. Est-ce encore une conséquence du coût pharaonique du centre-ville ?

En conclusion:

Un excédent de fonctionnement qui fond comme neige au soleil, une dette qui augmente considérablement, de lourdes incertitudes sur l'avenir financier des subventions, un Adjoint aux Finances morose puisqu'il dit que nos marges de manœuvre se réduisent confirmant ce que nous avons toujours dit. Le projet du centre-ville est une utopie. L'Adjoint aux Finances dit bien qu'il ne faut conserver que les investissements indispensables tout en consentant certains sacrifices.

Vous comprendrez que nous ne voterons pas ce budget.

Merci de votre attention ».

La Commission Finances réunie le 16 mars 2012 a validé le Budget Primitif ainsi présenté, MM. SAVORGNANO, GAZZOLA et PILLOT ayant émis une réserve.

VOTE

23 votes POUR dont 3 procurations.

6 votes CONTRE dont 1 procuration

(MM. SAVORGNANO, BART, MMES VIKTORIN, REBRASSIER, M. GAZZOLA)

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

M. BUCHWALDER présente ce point. Il propose que les taux d'imposition de la Commune de Seloncourt restent identiques à l'année antérieure, soit :

- Taxe d'habitation : 10,47%
- Foncier bâti : 19,17%
- Foncier non bâti : 21,17%

La Commission Finances, réunie le 16 mars 2012, a émis un avis Favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

**4. DUREES D'AMORTISSEMENT (M14) – ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION DU 18/12/1995**

M. BUCHWALDER présente ce point.

L'instruction comptable M14 prévoit l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles aux comptes 21 et 23. Ces durées d'amortissement sont fixées par le Conseil municipal sur proposition de l'ordonnateur.

Il est proposé de retenir les durées suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	5 ans
Frais d'études	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Voitures de tourisme	5 ans
Camions et véhicules utilitaires	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	8 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Equipements des cuisines	15 ans
Equipements sportifs	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électroniques et téléphoniques	15 ans

La Commission Finances réunie le 16 mars 2012 a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

**5. REGIE DE RECETTES « ENCAISSEMENT DES LOCATIONS DE SALLES
COMMUNALES ET MATERIEL AFFERENT » – MODIFICATION DES
REGISSEURS**

Mme THARIN présente ce point.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la délibération du 19 février 2001 créant la régie de recettes pour l'encaissement des locations de salles communales et nommant un régisseur titulaire et un régisseur suppléant,
- la délibération du 19 décembre 2001 de conversion des montants en euros,
- la délibération du 28 février 2006 de modification des régisseurs,

Madame le Maire propose de modifier l'identité des régisseurs pour être en cohérence avec le fonctionnement du service « Vie associative » et propose de nommer :

- régisseur titulaire : **Véronique DAMBRE**

- régisseur suppléant : **Marie-Hélène MOUREY**

L'indemnité de responsabilité annuelle de 110 euros sera versée, selon les dispositions légales en vigueur, au régisseur titulaire.

La Commission Finances, réunie le 16 mars 2012, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE 2012

M. BUCHWALDER présente cette délibération. Il rappelle la délibération du 26 juin 2003 qui autorise le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales. Selon la circulaire n°26 du 15 mars 2012, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au gardien de l'Eglise communale, Monsieur l'Abbé François CLAUDE domicilié à Seloncourt, le montant de l'indemnité fixée à 0.49% pour un gardien résidant dans la Commune, soit 474,22 € par an, dès lors qu'il en formulera la demande. Ce montant reste inchangé par rapport à l'année 2011.

La Commission Finances, réunie le 16 mars 2012, a émis un avis Favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7. MODIFICATION DE L'ARTICLE 30 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIGOULOT présente ce point. Il propose la modification de l'article 30 « Bulletin d'information générale » par l'ajout d'un passage entre le 2^{ème} et le 3^{ème} alinéa. Le modèle a été pris sur le règlement en vigueur à « Pays de Montbéliard Agglomération » concernant l'expression des Oppositions dans les bulletins d'information ; en ce qui concerne la commune de Seloncourt, pour les revues municipales Vivre à Seloncourt et Flash-info.

« En raison de la nature de service public communal attachée à tout bulletin d'information générale, le droit d'expression des groupes de conseillers doit se limiter exclusivement à des questions d'intérêt communal, autrement dit au seul commentaire des réalisations ou de la gestion de la Commune.

Dans la mesure où le contenu du propos transmis ne respecterait pas cette règle, le Directeur de la Publication le signalera à son auteur et lui proposera d'adresser un projet de texte modifié avant la réunion de la Commission ad hoc qui statuera ».

La Commission Communication Information, réunie le 7 mars 2012, a émis un avis favorable.

M. BART intervient :

« La modification de l'Article 30 du Règlement Intérieur du Conseil municipal m'amène à réagir sur le sens de l'action d'un élu, de quelle collectivité à laquelle il appartient.

1/ Toute collectivité, et une commune en particulier, ne vit pas en vase clos et ses décisions dépendent aussi de celles prises par d'autres : Etat, gouvernements, EPCI (tel que PMA), Conseil Général, Conseil Régional, Communauté Européenne. Or ces collectivités ont été élues par sur des bases politiques et interviennent auprès des communes sur des choix qui le sont aussi, nés de convictions et de programmes.

2/ Il est donc naturel que des élus remettent un sujet dans un contexte politique d'ensemble. Nous n'avons pas été élus sur une liste apolitique telle que « Seloncourt Avenir » mais sur une liste affichée de gauche.

3/ L'Etat et les gouvernements que se succèdent à sa tête, influent beaucoup, par leurs décisions sur la gestion et les orientations des communes comme sur celles d'autres collectivités : dotations, compensations, réglementations. Admettons qu'on puisse être critiques sur les conséquences qu'elles engendrent, là où on les ressent.

4/ A travers les communes, l'Etat et ses gouvernants participent à la vie quotidienne de nos concitoyens et quand il se retire de ses obligations ou compétences, ou quand il les restreint, il est de notre devoir de le dénoncer. Nous ne sommes pas les seuls à faire ce constat. Alain LAMBERT, ancien Ministre du Budget, Président du Conseil général de l'Orne et membre de la Cour des Comptes le dit aussi avec force « l'Etat est le plus mauvais gestionnaire de ressources humaines, matérielles et financières que l'on puisse trouver » (Acteurs Publics du 06/12/2011).

S'en tenir aux seuls commentaires des réalisations et de la gestion communale, comme vous voulez nous l'imposer dans ce règlement intérieur, c'est faire croire qu'un arbre ne dépend pas d'une forêt où il a été planté. Sans en faire une règle d'automatisme dans la presse municipale, permettez-nous de penser que la politique pratiquée à Seloncourt dépend aussi de celle menée pour la France, au nom de la France ».

D'autres remarques sont entendues au sujet de la modification de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil municipal.

M. GAZZOLA ne s'oppose pas à « limiter » les propos tenus par les expressions des différents groupes d'opposition mais insiste sur le fait que le groupe majoritaire est tenu d'en faire autant.

M. RIGOULOT précise que le groupe majoritaire n'a jamais exagéré quant aux propos politiques tenus dans les revues municipales mais qu'il peut être compréhensible de répondre aux attaques des groupes d'opposition.

M. STOESSEL s'indigne de la propagande politique faite pour le parti socialiste.

M. BUCHWALDER comprend les arguments évoqués par M. BART mais inciter les électeurs à se prononcer sur un choix politique est anormal.

M. SAVORGNANO confirme les propos de M. BART sur l'incidence des choix politiques nationaux sur les collectivités locales.

23 votes POUR dont 3 procurations.

4 votes CONTRE (MM. SAVORGNANO, BART, Mmes VIKTORIN, REBRASSIER).

2 ABSTENTIONS dont 1 procuration (M. GAZZOLA).

DECISIONS

Communication des tableaux relatifs aux avenants, contrats, marchés et indemnités reçues.

ARRETE

Communication de l'arrêté n°64 portant sur la désignation des présidents de bureaux pour les élections présidentielles.

INFORMATIONS

1/ Mme THARIN donne la parole à **M. BUHLER**. Il apporte une réponse à la question orale de **M. GAZZOLA** posée lors du Conseil municipal du 21 février 2012 au sujet de l'Avenant pris par la Commune pour le chauffage du projet « Pôle Tennis ».

M. BUHLER rappelle l'article 20 du Code des Marchés Publics :

« En cas de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, un avenant ou une décision de poursuivre peut intervenir quel que soit le montant de la modification en résultant. Dans tous les autres cas, un avenant ou une décision de poursuivre ne peut bouleverser l'économie du marché, ni en changer l'objet ».

Suite à la transmission de cet Avenant aux services de l'Etat, la Sous-Préfecture a demandé à la Ville un argumentaire justifiant la hausse de 28%. L'argumentaire répondant à l'article 20 du Code de Marchés Publics, les services de l'Etat ont validé l'Avenant.

Lecture, par M. BUHLER, de l'argumentaire envoyé en Sous-Préfecture.

2/ M. PERROT apporte des informations sur la reconstruction de la passerelle et la réfection des berges du Gland pour répondre aux interrogations de **M. GAZZOLA** lors du Conseil municipal du 21 février 2012.

La passerelle a nécessité des études géotechniques indispensables retardées par les conditions atmosphériques et par la signature de poursuite de l'étude d'ERDF. Le délai d'attente des résultats de cette étude effectuée semaine 11 est de 5 semaines. Suite aux résultats, un cabinet d'études sera mandaté pour établir un cahier des charges. La largeur de la passerelle prévue est d' 1,40 mètre, largeur répondant aux mesures légales d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les berges du Gland : le retard pris dans l'avancement des travaux est dû aux demandes inacceptables des cabinets d'études, des experts et des avocats. Une autre étude a été diligentée par la ville et menée par les Ponts et Chaussée. Les causes de l'éboulement étant clarifiées, les conclusions amènent à un confortement des berges en assurant la stabilité du talus et de la route à long terme et en limitant l'impact des travaux dans le lit de la rivière. Pour cela, des études et

sondages géotechniques, hydrauliques et pressiométriques sont à réaliser. Après résultats et analyse des données, les travaux adéquats pourront commencer avec un budget précis.

3/ Informations de **Mme MARMIER** sur le Centre-Ville.

Démarrage des travaux le 2 avril 2012 avec agrandissement de la Place du 8 Mai, ouverture de la voie reliant la rue Derrière le Château à la rue du Général Leclerc et encorbellement rue de la Fonderie. La Place du 8 Mai étant fermée pour la durée des travaux, une information par voie d'affichage, par presse, par courriers aux riverains, aux commerçants, aux écoles et aux fédérations de parents d'élèves presse a été effectuée.

Mme MARMIER souhaiterait que les nombreux véhicules appartenant aux Centres de Soins de Seloncourt, Audincourt et Valentigney puissent être garés de manière partagée sur les 3 communes.

4/ **Mme THARIN** fait un appel aux élus bénévoles pour l'Opération Brioches qui a lieu le vendredi 20 avril 2012.

QUESTIONS ORALES

1/ **M. SAVORGNANO** souhaite avoir connaissance de l'actualité de la Zone Artisanale du Bas de Boutonneret.

M. BUCHWALDER répond. Pays de Montbéliard Agglomération a retenu le Bas de Boutonneret comme Zone d'Activités Secondaire. Or une étude comparative parallèle est en cours de réflexion pour privilégier la Zone de Belchamps. Mais le propriétaire ne semble pas vouloir céder les terrains à prix abordable.

M. RIGOULOT complète les propos de **M. BUCHWALDER** en rappelant que même si la Zone de Belchamps n'est pas retenue comme zone artisanale ou zone d'activités secondaire, elle reste intégrée dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

M. SAVORGNANO s'interroge sur la possibilité de reprise des ex-bâtimens SNOP qui pourraient être transformés pour accueillir des cellules commerciales.

M. BUCHWALDER répond qu'il est difficile de joindre le propriétaire du site et que la transaction est sous la responsabilité de Pays de Montbéliard Agglomération.

2/ **M. SAVORGNANO** fait remarquer l'inscription apposée sur le ruban des gerbes municipales déposées lors des cérémonies patriotiques ou autres cérémonies diverses. Bien que « La Municipalité de Seloncourt » représente l'ensemble des élus de la commune, il préférerait comme inscription « la Ville de Seloncourt ».

3/ **M. GAZZOLA** demande quelle a été la position des représentants des élus seloncourtois à PMA lors du vote des taux.

Mme THARIN répond que les délégués seloncourtois se sont abstenus.

La séance est levée à 20h05.

Prochain Conseil Municipal mercredi 18 avril 2012 à 18h00.